



Délibération Municipale n° 2025-62



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 02 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	4	3	20	12

OBJET : Délibération relative au rapport d'activités 2024 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE DEUX DÉCEMBRE à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 25 novembre 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John – TOURET Marie-Laure

ABSENTS : BULLE Lucie – VINCENT Nadine – PELEPOL Stéphane

PROCURATIONS :

Monsieur FABRE Thibault a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur ROUX Jérémy a donné procuration à Monsieur LAUDICINA Patrick
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent

Monsieur LAUDICINA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

083-218300325-20251202-DELIB202562-DE

Reçu le 04/12/2025

~~Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,~~

Vu le rapport d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération « Provence Verte »
acté par délibération n°CC-2025-131 du 26 septembre 2025 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique »

Le rapport d'activité pour l'exercice 2024 de la Communauté d'Agglomération Provence Verte a été ainsi communiqué à la Commune. Il appartient au Conseil Municipal d'en prendre connaissance.

CONSIDERANT que la commune de Carcès est un commun membre de la Communauté d'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 24 novembre 2025 ;

L'assemblée **PREND ACTE** du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour l'année 2024.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance


Patrick LAUDICINA